

En forêt, sur la route, dans le jardin : pas d'imprudences !

En Forêt, pas de feu

Toute l'année en forêt, il est interdit de fumer et de faire du feu

En forêt, interdisez-vous toute utilisation du feu. Vous pouvez être à l'origine d'un départ de feu et faire subir à d'autres de graves dommages.

A proximité d'un incendie, vous êtes en danger

- La fumée est toxique.
- Le feu « court » plus vite qu'un randonneur.
- La panique peut provoquer des accidents mortels.

Face au feu /Conduite à tenir

- Gardez votre calme
- Éloignez-vous du feu, jamais dans le sens du feu.
- Si vous êtes surpris par la fumée, respirez à travers un linge humide.

Réglementation - Pour vous protéger et préserver la nature

Toute l'année, le code forestier interdit de «porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 m des bois, forêts, plantations, landes et maquis». Ces dispositions s'appliquent également pour l'interdiction de fumer en forêt.

Anticiper

Pour vos activités de pleine nature...

- Consultez la météo
- Prenez votre téléphone mobile
- Prévenez votre entourage de votre itinéraire
- Ne quittez jamais les chemins balisés

En période à risque, l'accès à certains massifs peut aussi être limité ou interdit selon les arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque département.

Sanctions

- Les auteurs, même involontaires d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.
- Allumer une cigarette ou un feu de camp est passible d'une amende de 135 Euros qui sera aggravée en cas de responsabilité de dégâts à autrui.

Sur la route, pas de mégots

Automobilistes/fumeurs, ne vous débarrassez jamais de votre mégot en le jetant depuis votre véhicule

- Sur le bas côté de la route, un mégot a toute les chances de finir dans des herbes sèches, facteur très probable d'un départ de feu.
- Lors de vos stationnements, évitez les zones herbeuses car votre pot catalytique, très chaud, peut provoquer un incendie.

Face au feu - Conduite à tenir

- Rebroussez chemin, éloignez vous du feu.
- En cas d'impossibilité, ne sortez pas du véhicule, fermez les vitres et allumez vos phares. N'arrêtez pas le moteur de votre véhicule.

Réglementation - Pour vous protéger et préserver la nature

- Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents sur les voies et leurs abords qui traversent les zones boisées, maquis et garrigues.

Circulation

- Le stationnement et la circulation sur les pistes forestières sont strictement réglementés (135 Euros d'amende).
- La circulation en forêt hors des pistes est interdite à tout véhicule (1500 Euros d'amende).

Anticiper

- Garez-vous toujours de façon à ne pas gêner les secours.

Sanctions

- **Mégots. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot sur la route, peuvent être verbalisés (135 Euros) par les agents assermentés (gendarmerie, police, ONCfs, DDTM...) simplement en relevant leur numéro d'immatriculation.**

Dans le jardin, des risques

Située en forêt, votre habitation et ses occupants peuvent être à l'origine d'un feu ou subir un incendie

- Attention aux barbecues qui émettent des particules incandescentes.
- Ne brûlez jamais des végétaux.
- Soyez vigilants, les enfants ne doivent jamais jouer avec des allumettes.

Face au feu - Conduite à tenir

Votre meilleur refuge, c'est votre habitation en dur, aux abords correctement débroussaillés.

- Avant l'arrivée du feu, ouvrez votre portail, arrosez les façades des bâtiments, rentrez les tuyaux et bouteilles de gaz puis mettez-vous avec vos proches à l'abri, en prenant soin de fermer toutes ouvertures et ventilations.
- Ne décidez jamais au dernier moment de quitter votre habitation.

Réglementation - Pour vous protéger et préserver la nature

- Le code forestier oblige les propriétaires à débroussailler les abords des constructions situées à moins de 200 m d'un espace boisé sensible.
- Le brûlage des végétaux est une pratique à risque strictement réglementée.
- Les barbecues doivent être « collés » au mur d'une façade de l'habitation avec un conduit de cheminée muni de grilles pare brandons.

Anticiper

- Les préconisations pour une bonne auto-protection de l'habitation sont disponibles en mairie.

Sanctions

- **Les travaux de débroussailllements sont obligatoires. En cas de non-exécution, diverses pénalités peuvent être appliquées : procès verbal (135 Euros), mise en demeure et exécution d'office et/ou astreinte...**



En collaboration avec les Comités Communaux Feux de Forêts.



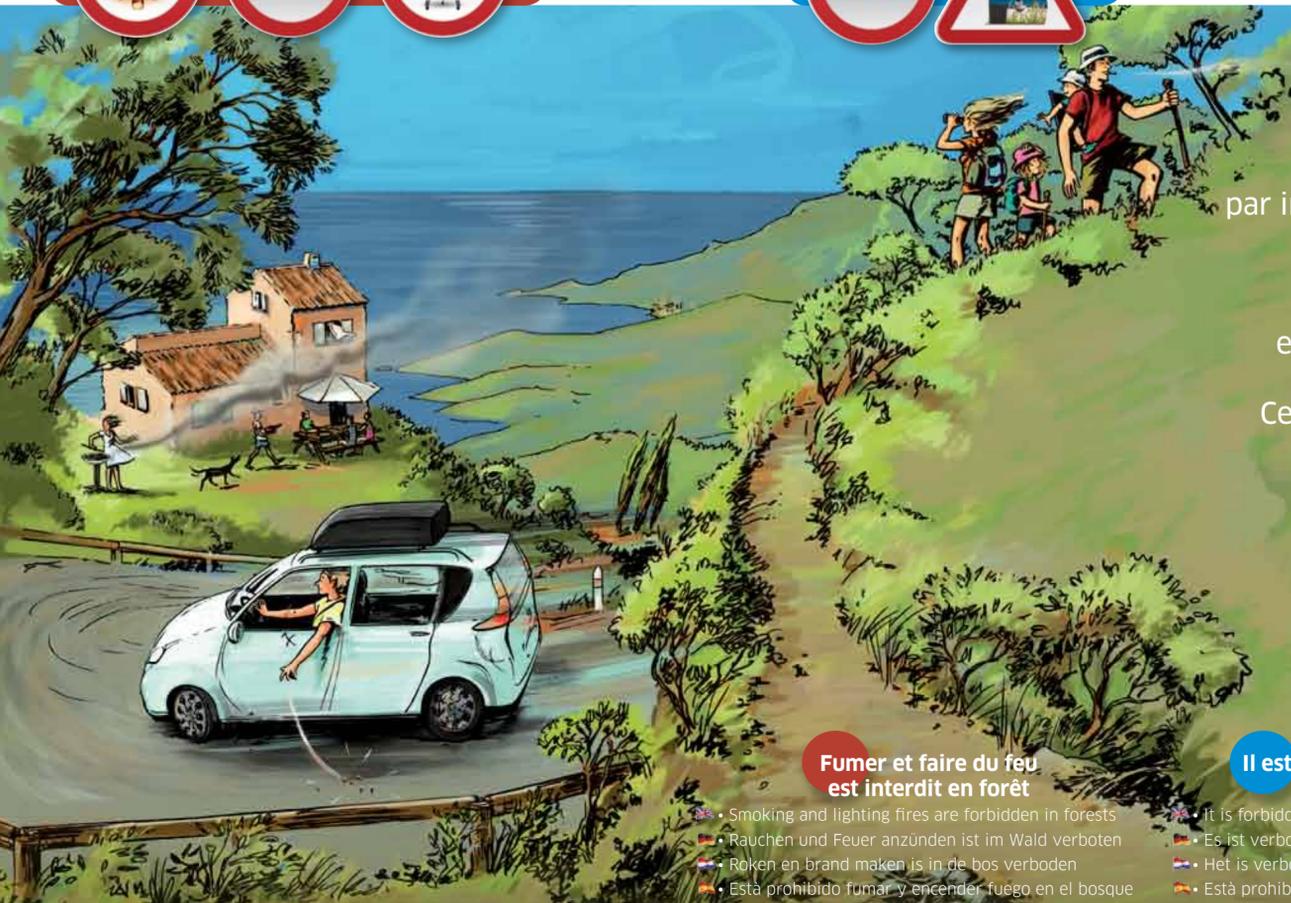
Campagne 2013 réalisée par :



U focu basta*

*Le feu, ça suffit.

www.prevention-incendie-foret.com



ATTENTION

Les auteurs d'un départ de feu par imprudence, peuvent être sanctionnés.

Ils peuvent être passibles d'une amende de 3750 Euros et d'un emprisonnement de 6 mois.

Ces sanctions peuvent être aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.

Ne pas se déclarer, en cas de responsabilité d'un incendie par négligence, est un délit pour inaction fautive, lourdement condamné.



Fumer et faire du feu est interdit en forêt

- Smoking and lighting fires are forbidden in forests
- Rauchen und Feuer anzünden ist im Wald verboten
- Roken en brand maken is in de bos verboden
- Está prohibido fumar y encender fuego en el bosque
- È vietato fumare e accendere fuochi in foresta
- Està prohibit fumar i fer foc al bosc
- Hè difesu di fumà o di fà fochi in foresta

Il est interdit de jeter des mégots sur les routes

- It is forbidden to throw your cigarette butt on the road
- Es ist verboten seine Kippe auf der Straße zu werfen
- Hèt is verboden zijn peukje op de weg te werpen
- Está prohibido tirar las colillas en la carretera
- È vietato buttare mozziconi di sigaretta per strada
- Està prohibit llençar burilles de cigaretta a la carretera
- Hè difesu di lampà mozziculi nantu à e strade

Le brûlage des végétaux est interdit

- Never burn vegetation
- Verbrennen Sie nie Gartenabfällen von Laub
- Plantaardige vezel nooit verbranden
- Nunca quemem vegetación
- Non bruciare mai vegetali
- No cremeu mai vegetació o restes de vegetació
- Ùn si brusgia a vegetazione

Donner l'alerte!

18 et 112

- Vous êtes témoin d'un départ de feu, téléphonez au 18 ou au 112 pour prévenir les secours.
- Sur autoroute, utilisez les bornes oranges disponibles tous les 2 kms

- Witness a fire start, phone 18 or 112
- Zeuge eines beginnenden Brandes, wählen Sie 18 oder 112
- Getuige van een beginnende brand, bel 18 of 112
- Testigo de un incendio, llame al 18 o al 112
- Testimone di un incendio, chiama il 18 o il 112
- Si veieu un inici d'incendi, truqueu al 18 o al 112
- Testimone di una partenza di focu, chjamate à u 18 o à u 112

Soyez...

RAPIDE pour alerter, PRÉCIS pour localiser, CLAIR pour renseigner. Plusieurs précisions vous seront demandées par l'opérateur : le lieu et la cause éventuelle, l'importance des dégâts et les menaces possibles.

Vous et le risque incendie en milieu naturel : une obligation de prudence

Connaître

Certains sites naturels de l'île (cf. carte) sont équipés de panneaux sur le risque incendie.

- Apprenez à les connaître
- Respectez-les pour vos activités de pleine nature

La signalétique est basée sur un code couleur actualisé en fonction du risque météo.

PRUDENCE PRUDENZA VORSICHT 	DECONSEILLÉ INADVISABLE SCONSIGLIATO ABZURATEN 	DANGEREUX DANGEROUS PERICOLOSO GEFÄHRLICH 	INTERDIT* FORBIDDEN VIETATO VERBOTEN 
--	---	--	---

*par arrêté préfectoral - by prefecture - dalla prefettura - durch den praefekten

Bulletin d'alerte

- Bulletin météorologique tous les matins à la radio.
- Carte journalière du risque incendie.

En savoir plus :

www.corse.pref.gouv.fr

www.oec.fr

Météo France : 3250 ou 08.99.71.02.20

Le feu

Attention

- Le maquis est très inflammable
- Le feu court plus vite qu'un randonneur.
- La fumée est toxique.
- La panique peut provoquer des accidents mortels.

Pour se protéger

- Partir en randonnée le matin et sortir des massifs boisés avant 11 heures.
- Etre vigilant, à la moindre fumée, alerter les secours et s'éloigner du feu.

Conduite à tenir

- Se conformer aux prescriptions des services de secours.

Téléphone d'urgence 18 OU 112

Anticiper

Pour vos activités de pleine nature, randonnée pédestre ou équestre, canyoning...

- Consultez la météo.
- Prenez votre téléphone portable,
- Prévenez votre entourage de votre itinéraire,
- Garez-vous afin de ne pas gêner l'accès des secours,
- Respectez la signalétique sur site,
- Ne quittez jamais les chemins balisés,

Feux strictement interdits dans la nature



Avenue Jean Nicoli - 20250 Corte

Tél : 04.95.45.04.00

Fax : 04.95.45.04.01

www.oec.fr

LÉGENDE - KEY - LEGENDA - ZEICHENERKLÄRUNG

	Parcs naturels régionaux de Corse Reserva di Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Culture de la lavande / Wild growing violet, Wunderviole		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Parcs naturels régionaux de Corse / Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Parcs naturels régionaux de Corse / Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Parcs naturels régionaux de Corse / Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Parcs naturels régionaux de Corse / Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Parcs naturels régionaux de Corse / Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Parcs naturels régionaux de Corse / Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Parcs naturels régionaux de Corse / Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO
	Parcs naturels régionaux de Corse / Natura Regionale di Corsica		Site inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO UNESCO World Heritage Site Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO Sito iscritto al Patrimonio Mondiale dell'UNESCO

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette carte, nous sommes éditoriaux nous ne sommes pas responsables de la validité des informations au jour de l'impression.
 Agenzia de Turismu de la Corsica - 192 000 00 00 00
 Toute reproduction ou adaptation, même partielle, sans autorisation écrite est formellement interdite.
 © Agence de Tourisme de la Corse 2012
 www.corse.com - contact@corse.com



La Corse

